

Semaines Sociales de France
Forum 4 : démocratie et participation - 25 septembre 2004

Synthèse de la journée,
par Jean-Claude Brau

La demande qui m'a été faite par les organisateurs est à la fois une intervention et une synthèse. Je me permettrai donc d'ajouter quelques indications à la synthèse des interventions de la journée. L'exercice est risqué : une synthèse sans recul sur les apports et débats risque de privilégier ou d'oublier des éléments qui mériteraient un meilleur sort. Mais c'est maintenant que nous devons boucler notre réflexion.

D'emblée, je tiens à remercier les organisateurs de ce Forum pour la diversité des interventions de la journée. En particulier, je relève l'intérêt d'avoir donné la parole à ceux qui ont présenté leur expérience de terrain, à côtés des paroles d'"experts". Les réflexions sur l'Enseignement social de l'Eglise accordent souvent une priorité, jusque au monopole, aux textes et déclarations. C'est pourtant le dialogue entre les acteurs de terrain, les chercheurs et les responsables qui reflète et nourrit la fécondité d'une approche de la réalité.

1. Rappel du contexte de notre réflexion

1.1. Marché et pensée uniques

Dans la société occidentale libérale et sécularisée - mot qui mériterait une explication plus précise - l'économie est la réalité centrale, sous la forme du marché capitaliste, autour duquel l'unité du "monde libre" s'est constituée après la chute du mur de Berlin. Les conditions posées alors aux pays de l'ex-bloc de l'Est ne se résumaient-elles pas à exiger des élections libres et l'ouverture d'un marché libre ? Convictions, systèmes moraux, institutions et pratiques religieuses sont cantonnés dans un autre "marché" où règne la tolérance, à condition de ne pas gêner l'espace principal, économique. En fonction de l'économie se sont créées des hiérarchies de valeurs où dominent l'efficacité et la compétition.

Cette idéologie imprègne également les milieux chrétiens, soucieux pourtant d'en tempérer les excès, d'en diminuer la violence en assurant la défense des plus faibles, sans toucher aux mécanismes fondamentaux du système.

Dans ce cadre, la religion est censée assumer deux rôles. Elle doit répondre aux besoins "spirituels" personnels, en puisant dans ses traditions pour offrir ses services : des espaces, des moments, des "spiritualités" diverses, en les adaptant, dans un syncrétisme plus ou moins marqué, aux courants nouveaux, souvent d'origine orientale.

L'autre rôle consiste à pratiquer la charité et est incarné par plusieurs figures emblématiques. Mère Teresa est l'icône de ce rôle. D'autres également l'assument : Sœur Emmanuelle, l'Abbé Pierre, Guy Gilbert... Pour exister, cette aide doit être médiatisée et être perçue comme organisée elle aussi d'une façon efficace.¹

1.2. La démocratie... en crise

"Démocratie" désigne une façon d'exercer le pouvoir et de prendre des décisions politiques. Si l'on considère que pouvoir et souveraineté appartiennent au peuple, la démocratie désigne le gouvernement **par** le peuple. Mais le terme peut aussi désigner l'objectif que doit poursuivre un gouvernement, par exemple l'égalité ou la justice sociale et signifier alors le gouvernement **pour** le peuple. Des observations faites aujourd'hui illustrent cette double approche, quand nous parlons d'une démocratie partant de la base ou du sommet. Nos expressions courantes sont révélatrices. Faut-il "rapprocher le citoyen des politiques européens" ou "ramener les politiques au niveau des problèmes des gens" ? "faire entendre nos revendications par les responsables" ou "expliquer l'importance des enjeux européens", "travailler la communication pour éviter l'image de technocratie" ? etc. Bref, s'agit-il surtout de rapprocher le citoyen de l'Europe ou l'Europe du citoyen ?

C'est le premier sens cité qui s'est imposé, fruit du compromis entre les courants opposés. Les libéraux considèrent que chaque homme est libre et doit pouvoir mener son existence à sa guise. C'est une liberté "négative" : il s'agit de ne pas subir la contrainte d'autrui et, par exemple, de limiter le pouvoir de l'Etat, qui doit surtout protéger les libertés individuelles et la vie privée. Les démocrates considèrent que l'on peut imposer des contraintes avec le consentement de la population. C'est elle qui a le pouvoir de faire des lois. La distinction et le contrôle réciproque des pouvoirs - législatif, exécutif, judiciaire - garantit l'équilibre du compromis entre ces deux tendances, lequel peut encore prendre des formes très variées : démocratie participative ou représentative, ou...

Si "crise" est devenu un mot passe-partout pour désigner les évolutions et les situations en divers domaines - crise de la famille, de l'éducation, de la politique, ... - on peut aussi parler de la crise de la démocratie dans les mêmes termes. Cette crise est attribuée par exemple au désintérêt des populations pour les systèmes ou les

¹ Voir un développement de ces réflexions dans VERMEYLEN Jacques, "Pour un avenir de l'Eglise catholique en Europe occidentale", sept. 1996, s.l.

enjeux politiques. Le taux d'absentéisme aux dernières élections européennes a suscité des commentaires en ce sens. Il est exact que, la démocratie reposant sur la liberté des citoyens, il leur est possible de choisir la forme de leur implication dans la société, et le degré de non-implication qui sera le leur. Paradoxalement, la démocratie a créé le cadre qui permet à chacun de se désintéresser du système qui lui permet ce choix.²

2. La démocratie participative : incontournable

Nos échanges font apparaître, me semble-t-il, une tension saine entre deux pôles, distincts et reliés entre eux. D'un côté, le débat citoyen nourrit l'approche démocratique des questions sur le terrain. De l'autre, les décisions se prennent à des échelons supérieurs, par exemple régional, national ou européen. Le rythme des débats n'est pas le même. L'information, les échanges, la maturation des points de vue au plan local, forment une séquence longue et lente aux yeux des responsables du pouvoir, pris par l'agenda de leurs instances et ses urgences. La démocratie impose pourtant d'articuler ces différents niveaux, notamment d'éviter l'approche des questions par les seuls décideurs. De l'autre côté, les citoyens qui se cantonneraient dans la pure défense d'intérêts particuliers ou dans des débats sans issue, courraient le risque d'être mis hors-jeu dans le processus décisionnel.

La place grandissante du Parlement européen a été relevée ici. C'est un fait que l'élargissement de ses compétences dans différents domaines constitue un progrès dans l'équilibre entre les instances européennes. Sa désignation au suffrage universel par les citoyens des 25 pays en fait leur porte-parole. Mais on ne peut dire que l'opinion publique se reconnaît proche du Parlement. Le taux d'abstention, quand elle est possible, constitue un indice de la distance entre l'idéal et la réalité.

Les limites des réalisations ne nous empêchent cependant pas tirer une double conclusion à propos de la démocratie. La démocratie est le seul système qui correspond aux aspirations des citoyens; la démocratie telle que nous la concevons n'est ni pensable ni praticable sans la participation de tous les citoyens.

3. Précisions sur la démocratie participative

3.1. Les acteurs

Les expériences et réflexions échangées aujourd'hui mettent en évidence le rôle de trois types d'acteurs dans la démocratie, comme si elle se jouait dans un triangle. D'un côté, le citoyen, qui est à la fois usager d'un bien ou de services de la collectivité, partenaire porteur d'intérêts spécifiques, propres à son groupe (voisins,

² Voir des réflexions de Claude Lefort dans ce sens.

travailleurs d'une même entreprise, promoteurs immobiliers, groupes de pression environnementalistes...), salarié dans une entreprise, ouvert au bien commun, etc. En face de lui, les décideurs, pouvoirs publics de tous niveaux, notamment municipal, régional, national, européen. Dans nos échanges, nous n'avons envisagé que les pouvoirs politiques, même si le schéma s'applique également ailleurs, par exemple dans le domaine économique. Au troisième pôle, l'expert, porteur de rationalité, chargé d'éclairer le débat et d'apporter des éléments utiles à la communication entre les deux autres pôles et à la prise de décision.

Il va de soi que la distinction proposée est formelle et ne peut masquer les liens préalables entre les différents acteurs, peut-être jusqu'à la confusion, et la diversité des rôles que chacun assume. Par exemple, les citoyens ont également une réelle expertise, pas toujours reconnue, des effets d'une solution proposée et des alternatives possibles. Les décideurs peuvent avoir leur propre expertise, ou être menacés de manque d'objectivité dans la décision en raison de leurs autres intérêts, notamment politiques. Les experts eux-mêmes peuvent avoir d'autres intérêts que la science : résidents d'une zone concernée par la décision en débat, consultants régulièrement sollicités par une instance de décision, etc. Il est en outre devenu rare d'identifier science et objectivité. Dans tous les cas, il est évident que le débat organisé entre ces acteurs doit mener à la décision que prend et assume l'autorité publique.

3.2. Conditions de possibilité. Taille et lieux

3.2.1. Prise en compte des frustrations

Nous ne pouvons ignorer un sentiment de frustration dans les pays de l'ancien bloc de l'Est. Ils doivent renoncer à des pans de leur souveraineté à peine retrouvée, en les cédant à une lointaine "Bruxelles". Ils relèvent en même temps le défi d'un indispensable apprentissage démocratique, pour distinguer notamment la démocratie participative et le néo-libéralisme. En un sens, face à de graves risques de divergence, la réunification reste à faire, si on veut éviter que l'Europe ne se réduise à un grand marché unique.

3.2.2. Questions de légitimité

Dans l'ancien régime, la légitimité reposait entièrement dans les mains du roi, siégeant de droit divin. Les révolutionnaires se sont emparés de cette légitimité, au nom du peuple : c'est le peuple qui confère la légitimité aux politiciens qu'il élit. Mais quelle est la légitimité du tissu associatif ? La façon dont joue cette tension est révélatrice. Un groupe associatif, porteur des intérêts, des points de vue et des positions d'un groupe précis, ne peut se revendiquer d'une vision universelle. Il renforce la pertinence de son intervention dans le débat public en dépassant le plan local et en s'organisant par exemple à un niveau européen.

Ce changement d'échelle n'est en général possible qu'en passant par la reconnaissance par les pouvoirs publics, notamment en raison des moyens nécessaires. Ce sont eux qui donnent ou refusent à l'associatif sa légitimité. Cette opération ne va pas sans une sélection et un essai de contrôle. Sélection, parce que les associations de défense des citoyens ont souvent une pratique conflictuelle, qui rend les décideurs méfiants à leur égard. On leur préfère en général les services, moins politiques, moins critiques et éventuels relais vers l'opinion publique. Essai de contrôle, parce que la reconnaissance officielle et l'octroi de moyens sont facilement soumis à une prise de contrôle par les élus politiques. Le prix ainsi payé ne dénature-t-il pas les associations, les rendant incapables de jouer le rôle qui est leur raison d'être ? La nécessaire légitimité suppose une négociation où soit clairement respectée la spécificité du rôle de chacun, dans une sorte de dépendance réciproque.

3.2.3. Quelle forme doit prendre la participation des citoyens ?

Pour garantir leur place, certains ne voient que la démocratie directe. Faire de cette conviction un dogme assurerait une place incontournable aux citoyens, mais empêcherait l'accès aux décisions qui exigent un débat impliquant des millions de personnes, comme c'est le cas au niveau européen. En certaines occasions cependant, l'intervention directe est salutaire. En Belgique, le drame de la pédophilie qui a éclaté en 1996 a amené des centaines de milliers de personnes en rue. Leur présence silencieuse voulait provoquer une évolution et un ressaisissement de la classe politique. Au lendemain de tels événements, indispensables, le débat structuré doit reprendre sa place pour les prolonger.

La plupart du temps, c'est l'expression de "société civile" qui désigne les citoyens quand ils s'organisent pour se faire entendre dans le débat public. Trois formes d'organisation ont été citées.

- Les associations dans leur diversité. Ce sont elles, multiples et tellement différentes, qui rendent compte de la diversité des intérêts, des expressions et des aspirations en jeu. Nous savons que tout le monde ne participe pas à ces associations. Le souci doit rester permanent de les ouvrir le plus largement à toutes les catégories sociales, pour que le plus grand nombre ait accès au débat public.

Notons que les associations ne sont pas réduites à n'être que des porte-parole locaux. En se structurant aux niveaux national et européen, en établissant des alliances et élaborant des projets avec d'autres interlocuteurs dans des liens horizontaux, elles s'imposent comme partenaires incontournables.

Parmi leurs rôles spécifiques, plusieurs d'entre elles, liées à des groupes fragiles, donnent une voix à ceux que le jeu institutionnel habituel néglige ou nie : exclus ou désaffiliés, pauvres, marginalisés ou fragilisés de toutes sortes.

- Les partenaires sociaux ont un rôle spécifique, surtout dans le champ économique, au niveau des entreprises, des secteurs, au plan national ou européen, pour élaborer les compromis les plus adéquats et les plus justes entre représentants des travailleurs et des employeurs.
- Les Eglises sont aussi été reconnues, dans le projet de Convention européenne, comme interlocuteurs structurels, à côté des organisations philosophiques. Elles tirent leur légitimité, non pas d'abord du nombre de leurs adhérents ni d'une élection, mais de la tradition de foi dont elles sont porteuses et qui garantit leur apport pour l'avenir de la société européenne.

3.2.4. Conditions de réussite du débat

- Un langage commun
La complexité et la technicité des dossiers permettant de prendre une décision excluent presque automatiquement des partenaires, pourtant intéressés au premier chef à l'issue du débat. La démocratie ne peut faire l'économie d'un langage commun, accessible à tous. Les associations sont une garantie, pas toujours suffisante, de cet outil incontournable de la communication. L'explication transparente d'un projet, de sa nature, de ses contraintes, de ses effets, est une condition nécessaire.
- Une taille accessible
La nature du débat et le type de groupes concernés définissent des balises pour décider du niveau auquel se tiendra le débat.
- Rôle de la mémoire
Les pays d'Europe centrale et orientale sont porteurs de lourdes expériences. Ils ont connu deux totalitarismes. Ils ont le souvenir de violences exercées sur des populations précises, notamment les Juifs. Le poids de cette mémoire dans leur culture les rend méfiants à l'égard de la politique, volontiers considérée comme la grande prostituée. La chute du mur de Berlin est à comparer à la chute de l'empire romain.
- Une pédagogie incessante est indispensable, à l'intention de tous les citoyens, avec une préoccupation spéciale pour les jeunes, pour les ouvrir aux dimensions européennes. La tâche ne relève pas principalement des partis politiques. Il s'agit de trouver les formes qui conviennent à ses destinataires. Dans les exemples les plus réussis, les jeunes sont placés dans les conditions de faire leurs propres expériences, d'être acteurs.

L'école est pour les jeunes un lieu-clé. C'est là que des informations indispensables peuvent les atteindre. C'est également le lieu où apprendre comment exprimer des positions politiques et s'y investir.

La pédagogie est aussi nécessaire pour atteindre le monde associatif et même les milieux politiques. Personne n'est d'emblée sur la longueur d'onde de l'Europe en construction.

3.3. Principe de subsidiarité

- Le principe qui veut que tout débat, toute décision est à placer au niveau le plus proche des intéressés a depuis longtemps inspiré la façon dont se structure la prise de décision dans les institutions européennes.
- Ce principe est associé à des structures de contrôle, par le Parlement européen qui tire sa légitimité des citoyens qui l'élisent, et par la Cour européenne de Luxembourg. On peut aussi imaginer un renforcement de ce contrôle, par exemple en reconnaissant un rôle de vigilance pour les Parlements nationaux dans les décisions européennes.
- Notre débat fait émerger une question. Est-il souhaitable d'éliminer les échelons nationaux, considérés comme des intermédiaires qui alourdissent inutilement les procédures et sont une sorte d'écran pour la démocratie ? Ou faut-il les considérer comme des relais indispensables entre un lieu de décision éloigné - "Bruxelles-la-lointaine" - et les acteurs de terrain ?
- Il reste que le niveau local est celui qui semble garantir le meilleur contrôle. A un niveau supérieur, il est toujours possible d'échapper aux contrôles en désignant des boucs émissaires.

4. En démocratie, comment décider ?

La question des modalités de la prise de décision ne se pose que quand il y a conflit. Les processus de décision des autres échelons, notamment national, doivent être adaptés à l'Europe pour être adéquats.

4.1. Débat public et décision

La démocratie participative suppose l'organisation d'un débat public entre les personnes concernées et avec les décideurs. Ce débat ne peut avoir lieu que sous des formes décentralisées. Il suppose que tous les participants au débat aient accès à l'information sur les sujets en discussion. C'est d'habitude le réseau associatif qui permet la mise sur pied de ces débats et qui veille à ce que soient réunies les conditions qui en permettent le déroulement. A la fin du processus

démocratique, il revient aux pouvoirs publics compétents de prendre et d'assumer la responsabilité de la décision, après avoir été eux-mêmes partie prenante du processus de débat.

4.2. Méfiance à l'égard des référendums

Le référendum est parfois présenté comme l'acte par excellence qui permet que l'expression des citoyens se manifeste et soit entendue en direct, de façon plus ou moins contraignante, par les autorités publiques. Les avis exprimés ici sont beaucoup plus réservés. Souvent, les positions qui émergent dans un référendum sont le fruit de peurs, d'égoïsmes - voir l'effet NIMBY - ou de rancœurs. Ils ne mobilisent que peu de votants et attirent surtout les opposants au projet soumis à l'opinion publique. Au niveau européen, les positions exprimées peuvent aussi être gravement biaisées : elles visent plus à sanctionner des choix de politique nationale qu'à prendre position sur la question posée.

4.3. Communication et formation

4.3.1. Communication

La communication entre décideurs et citoyens reste à inventer au niveau européen. Il est courant de constater que les médias habituels sont un filtre plus qu'un canal de communication. Ils ne fonctionnent d'ailleurs souvent que dans un sens, en relayant les analyses, les prises de position et les décisions des politiques, éventuellement avec l'appui des experts qu'ils ont sollicités. La voix des citoyens ordinaires trouve peu de relais.

Deux suggestions. Les projets et les décisions des instances de l'Union européenne méritent un vrai travail de communication, pour les présenter d'une façon compréhensible et attrayante. Mais le chemin reste long jusqu'à l'Européen moyen. Internet permet un accès direct et interactif. N'est-ce pas la meilleure forme de communication à l'échelle européenne ? Un enthousiasme trop facile se heurte à des réserves. Internet exclut une série de citoyens qui, pour une raison ou l'autre, n'y ont pas accès. Mais surtout l'opinion que se fait un individu isolé devant son écran, sur base d'une communication performante venue des décideurs, n'est pas nourrie du débat "politique" avec les autres groupes sociaux et les autres citoyens dont il est proche.

4.3.2. Formation

- Le Forum a plus d'une fois insisté sur la nécessité de la formation des citoyens. Il s'agit de les rendre capables d'aller chercher et d'utiliser l'information nécessaire, d'entrer en débat et d'aboutir à un point de vue à défendre. Il est peut-être moins heureux de parler d'"aider les gens" à se former et à s'exprimer.

- La formation ne concerne pas que les citoyens. Ceux d'entre eux qui sont élus pour exercer un mandat politique doivent aussi pouvoir recourir à des formations qui les en rendent capables. Pour atteindre le niveau de compétence nécessaire, des formations doivent permettre d'appréhender les matières en débat et de connaître les processus décisionnels. Mais la démocratie participative exige aussi une formation adéquate. Entendre les citoyens organisés, négocier avec eux, chercher des formules satisfaisantes dans des débats délicats, autant de capacités que des formations adéquates doivent pouvoir cultiver.

4.4. Les partenaires sociaux

On pourrait décrire ainsi le rôle des partenaires sociaux dans l'Union européenne : patronat et syndicats négocient entre eux les matières de leur compétence. Quand ils sont arrivés à un accord, le Conseil des ministres est le garant de leur conclusion, limité au rôle de "notaire".

Cette conception ne tiendrait pas compte de l'histoire des relations collectives dans bien des pays européens. Elles prennent plusieurs formes. C'est un fait que de nombreux accords se négocient entre syndicats et organisations patronales, qui aboutissent au meilleur compromis possible, selon des procédures bien précises, adaptées à la culture de chacun des pays. Une certaine forme de dialogue social s'est d'ailleurs déjà structuré au niveau européen selon des règles propres.

Une autre forme de dialogue social se réalise dans une tripartite, dans laquelle le rôle du troisième partenaire est tenu par les pouvoirs publics. Enfin, d'autres formes de négociations sont organisées dans divers pays, de nouveau dans une grande diversité. Elles réunissent également des partenaires venus du monde associatif et incluent ou non des décisions communes.

5. Les perspectives

5.1. Spirituelles

- 5.1.1. Plusieurs fois, le Forum a rappelé que l'Europe ne se réduit pas à un marché unique ni à une construction politique. Par exemple, il est important de se donner la possibilité de respecter et développer la dimension spirituelle de la vie, sous les multiples formes que prennent la prière, la réflexion, le culte des diverses religions présentes dans l'Union européenne, notamment les religions chrétiennes, la religion juive et l'islam. Les religions ne doivent pas masquer l'apport de diverses spiritualités non religieuses. Il

ne peut être question de réduire cette dimension aux seuls rites, quelle que soit leur importance pour les croyants qui s'y reconnaissent.

La spiritualité s'incarne également dans des perspectives éthiques qui peuvent ouvrir la construction européenne à d'autres dimensions que la seule approche technocratique ou économiste. Tant de chemins peuvent mener à des formes d'avenir très diversifiées. Les expériences et les souffrances des citoyens européens, de l'Est, du Centre et de l'Ouest, doivent aider à fixer de façon démocratique des balises orientant vers une Europe pour tous. Mais ces considérations générales rebondissent en questions plus pointues.

5.1.2. Une Europe sans christianisme ou sans Dieu ?

Le Forum n'était pas unanime sur la question, qui est restée ouverte. Elle rejoint le débat sur les racines chrétiennes de l'Europe et leur mention dans le projet de Constitution européenne. Quel est dans ce domaine notre dénominateur commun ? Plusieurs, dont Mme Aubry, ont rappelé les multiples racines de l'Europe : à côté du christianisme qui a pris forme dans diverses traditions, il faut mentionner d'autres courants religieux, d'abord juif et musulman, chacun également dans sa diversité, à côté des apports philosophiques, notamment des Lumières et de l'Aufklärung. Nous perdriions beaucoup en gommant les différences entre ces traditions. Mais elles ont bien des points communs, notamment la conviction qu'autrui est de même dignité que nous. D'autres valeurs y sont affirmées de différentes façons, spécialement la dignité et la valeur unique de la personne humaine.

Le débat a aussi porté sur l'histoire chrétienne de l'Europe. Ne sommes-nous pas dans le pays né de l'action de Clovis et donc en chrétienté ? la relecture du passé exige beaucoup de rigueur et de respect, tant de nos prédécesseurs dans leur contexte que des autres lectures réalisées aujourd'hui. Clovis est aussi l'homme du vase de Soissons et de la barbarie propre à son époque. Nous avons du respect de la vie et de la dignité humaine une conception qui dépasse de loin les violences que se permettaient, y compris au nom de la foi, Clovis et ses contemporains. Espérons que ceux qui nous suivront à des siècles de distance seront aussi critiques par rapport à nos propres barbaries et réaliseront mieux que nous nos espérances, telles qu'elles ont été rappelées par la plupart des intervenants.

5.1.3. Quel rôle pour les Eglises, en particulier l'Eglise catholique ?

La question n'a été qu'effleurée et pas débattue. Quelques remarques méritent d'être retenues. Nous pensons que l'exigence de démocratie participative dans l'Europe qui se construit laisse peu de place à la parole d'une hiérarchie qui prendrait la parole comme si elle s'exprimait au nom de chrétiens unanimes.

Les responsables d'Eglise trouveraient difficilement du crédit et une écoute favorable s'ils voulaient se situer en surplomb, comme s'ils pouvaient se positionner au-dessus du débat. C'est au contraire à l'intérieur du débat citoyen démocratique que la voix des chrétiens, hiérarchie ou simples croyants, est attendue et peut enrichir la construction européenne.

Cette exigence du débat démocratique ne devrait aucunement surprendre les chrétiens. Elle les renvoie à la cohérence avec le contenu de leur apport, à l'humilité de ceux qui s'inspirent de l'Evangile et qui reconnaissent dans le lavement des pieds par Jésus un geste qui continue à les inspirer. Humilité, écoute, service de ses frères, ce sont aussi des dimensions de la personnalité et de l'action de François d'Assise, cité comme inspirateur de l'Europe et de l'attitude des chrétiens dans l'invention de leur continent. Dans la ligne du même saint, nous pouvons nourrir notre respect de l'autre différent, lui aussi constructeur de l'Europe, comme François a manifesté un grand respect pour le sultan Melek-el-Kamel.

Notre sujet ne concernait pas le fonctionnement de l'Eglise elle-même. Mais nous ne pouvons ignorer que la crédibilité de notre apport dans la construction démocratique de l'Europe dépendra beaucoup de notre capacité à introduire des pratiques démocratiques à l'intérieur de l'Eglise également.

5.2. Economiques et politiques

Une large réflexion sur la construction européenne était bien sûr au centre de plusieurs interventions. Elles valent comme telles et ne sont pas reprises en détail dans cette synthèse. Quelques remarques méritent de ne pas tomber dans l'oubli.

5.2.1. La place du secteur "non marchand" (non profit sector)

L'économie est au centre de la construction européenne : le marché unique et l'Euro sont souvent cités parmi les réalisations majeures. Le Forum insistait également sur des aspects plus discrets de l'édifice européen. A côté des entreprises "classiques", des entreprises sociales, tout en étant privées, ont comme tâche de gérer des biens publics. Contrairement aux règles économiques dominantes, leur raison d'être n'est pas de dégager des profits, mais d'assurer au mieux des services nécessaires aux populations. On trouve les entreprises de ce secteur surtout dans le domaine de l'éducation, de la culture, de la formation permanente, de l'environnement, etc.

5.2.2. Vers une nouvelle citoyenneté

L'Europe n'émerge pas de la disparition des Etats. Les citoyenneté française, allemande, polonaise demeurent, comme les autres. Mais nous sommes

amenés à nous investir dans une nouvelle citoyenneté supranationale, qui s'articule sur les autres. C'est un des défis de l'Europe à construire.

5.2.3. Le rôle de l'Etat

Les interventions et les débats ont combiné deux approches de l'Etat. Il est important de reconnaître son rôle, mais il doit rester limité, ne pas envahir le champ de compétence de l'associatif. Plusieurs réflexions ont montré que cette idée qui paraît simple oblige à organiser l'articulation entre le rôle de l'Etat, de la politique et des citoyens regroupés en associations.

L'Etat ne peut être ignoré notamment parce qu'il assume des fonctions indispensables. Il lui revient de garantir une vision large et à longue échéance. C'est à lui d'assurer le cadre de solidarités plus large que les groupes particuliers ne les envisageraient. C'est aussi l'Etat qui doit donner des perspectives à long terme, même si les politiques sont tentés de fonctionner d'une élection à l'autre. Il n'a pas tout en main, il est l'un des intervenants dans le débat démocratique mais il détient un rôle unique de régulateur.

Conclusions dimanche 26 Forum 4

Bernard Porte

Relues et corrigées mais laissées dans le style oral requis par Robert Rochefort

Une conviction forte ressort des apports, des réflexions et des échanges du forum.

- * La démocratie ne peut exister et se développer sans la participation.
- Certes la démocratie est en crise. Les citoyens se sentent mal représentés, beaucoup d'élus *se comportent en propriétaires de leurs charge et du bien public*
- *Les formes actuelles de la démocratie sont absolutisées*

Mais l'Europe qui est devant nous, nous offre de nouveaux champs, et une nouvelle chance pour une vraie démocratie participative. Cet espoir et cette volonté requiert des conditions qui sont déjà action.

Dans la vie collective, il convient de développer l'information, mais une information qui soit lisible par les citoyens, et par tous les citoyens. Une information qui ouvre réellement *et en vérité* les dossiers collectifs.

Il convient par ailleurs d'engager ou de poursuivre un large effort de formation.

A l'école, formation à la citoyenneté, apprentissage de la discussion et du débat. Mais aussi dans la société, formation des acteurs de la vie sociale : élus, agents des associations, animateurs naturels. L'objectif étant de permettre l'acquisition et le déploiement d'une vraie intelligence collective partagée.

La clarification des lieux de décision dans chaque pays, et dans l'Europe apparaît comme une condition absolue d'une vie démocratique.

Clarification qui doit être assortie du renforcement des lieux et temps de contrôle. On ne peut plus se contenter de la seule sanction du vote, pour juger d'une politique.

Enfin ce forum a constaté, à travers des expériences vécues en Europe, combien le choix du débat public, large et informé, était désormais une condition essentielle pour la démocratie, locale, nationale et européenne.

Si la technique du référendum, *en particulier d'initiative populaire* suscite des réserves, l'organisation de débats sur tous les sujets de société apparaît comme une voie nouvelle, riche de promesses à condition que les décisions suivent et soient contrôlées.

Des initiatives nouvelles ou renouvelées sont à engager qui passent par une action continue afin que :

- se mette en place une pédagogie des institutions, particulièrement des nouvelles institutions communes.

- soit reconnu le caractère indispensable des médiations *et* le rôle des corps intermédiaires.

- se développent des associations permettant aux exclus de prendre part à la vie commune ; des associations *et* des groupes dans la société civile qui par leur compétence, leur proximité du terrain, leurs constituants puissent être des contre pouvoirs réels.

Cela exige d'imaginer, et de faire vivre des lieux nouveaux de partage de nos différences, des lieux qui en Europe nous permettent ainsi de nous réapproprier notre histoire et de la connaître.

Cela exige de nouvelles initiatives transversales européennes : fédérations européennes pour les associations, réseaux nourris autour de sujets, d'expérience, afin de renforcer l'interdépendance, de multiplier contacts, échanges, confrontations.

Des conditions, des initiatives, l'ouverture enfin à de nouvelles *dimensions* . Ouverture nécessaire pour tous, mais plus particulièrement pour le monde syndical et associatif , avec une double préoccupation : permettre aux jeunes de s'approprier cette démarche et de l'étendre . Ce sont eux les européens de demain.

Ouverture à de nouvelles responsabilités dans le domaine de l'environnement, de l'éducation permanente, de la culture et de la créativité, de la *tendresse* et de la solidarité.

Cela par le souci de l'intériorité et de la spiritualité, par la pratique de la charité.

Cela pour nous conduire en Europe, à de nouvelles façons d'être et de vivre ensemble car nous demeurons conscients que la démocratie, si elle est précieuse, n'est pas un aboutissement, mais un avenir.